



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Timor-Leste

Résumé

Le présent descriptif de programme de courte durée pour la République démocratique du Timor-Leste est soumis au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global de 1 125 000 dollars au titre des ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, ainsi qu'un prélèvement de 10 millions de dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales pour l'année 2008.

* E/ICEF/2007/8.



Données de base†

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	0,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes, 2002)	61 ^a
Insuffisance pondérale (% modérée et grave).	46
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000) (pondéré ^b)	660
Taux de scolarisation dans le primaire (% net garçons/filles).	75/74 ^c
Élèves du primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité (%) (2002).
Accès à l'eau plus salubre (%) (2004).	58
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	4
RNB par habitant (dollars des États-Unis).	750
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) (%)	55
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	48

† Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles à l'adresse www.unicef.org.

^a D'après les données les plus récentes publiées par la Direction nationale des statistiques du Timor-Leste (Recensement de la population et de l'habitat), le TMM5 était de 136 pour 1 000 naissances vivantes en 2004.

^b Estimation pondérée de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP. Des ajustements pour erreurs de classification et non-déclaration de décès ont été apportés à cette estimation.

^c Ce pourcentage est différent pour les enfants appartenant à la tranche d'âge officielle (6-11 ans).

La situation des enfants et des femmes

1. La situation en matière de sécurité au Timor-Leste reste extrêmement tendue, des troubles civils ayant éclaté à l'approche des élections générales prévues pour mai 2007. Ces troubles, de même que les violences ethniques et la violence des bandes organisées qui se sont déclarées en avril 2006 pour la première fois, ont causé le déplacement de 178 000 personnes. Des maisons et des bâtiments publics, dont des écoles, ont été incendiés et pillés. À la fin de janvier 2007, on comptait encore environ 100 000 personnes déplacées, 29 000 d'entre elles se trouvant dans la capitale et 71 000 dans les districts.

2. Les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont inégaux, certains indicateurs révélant des tendances négatives. C'est ainsi que les taux de mortalité infantile et juvénile semblent en hausse. Selon une analyse exhaustive de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaire réalisée en 2006 par le Programme alimentaire mondial (PAM), 56 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale. Les progrès dans le secteur de l'éducation ont été interrompus par les violences actuelles.

3. Le système des Nations Unies continue de jouer un rôle clef en facilitant la transition vers l'indépendance et en aidant à l'édification de la nation, avec le concours d'autres partenaires de développement. La Mission intégrée des Nations

Unies au Timor-Leste (MINUT) créée le 25 août 2006 par le Conseil de sécurité permet d'assurer au pays un appui. La MINUT a pour mandat de soutenir le processus de réconciliation nationale; d'appuyer la tenue des élections présidentielle et parlementaires de 2007; d'aider à renforcer les capacités institutionnelles de l'État et du Gouvernement, notamment dans le domaine de la gouvernance, des droits de l'homme et de la justice; et de renforcer le secteur de la sécurité, concernant en particulier la police.

4. Bien qu'en hausse, la croissance économique demeure insuffisante pour remédier aux niveaux actuels de pauvreté et de chômage. La forte augmentation des recettes publiques venant du pétrole et du gaz devrait avoir une incidence positive sur les dépenses sociales. La gestion prudente de ces recettes supplémentaires grâce à un Fonds de développement pétrolier devrait assurer la poursuite d'une bonne gestion des ressources budgétaires du pays.

5. Le Timor-Leste est l'un des pays pilotes à utiliser le processus intégré de présentation des rapports pour tous les traités relatifs aux droits de l'homme : les questions communes feront l'objet d'un rapport unique et des rapports concernant des questions précises seront élaborés à l'intention des commissions pour ce qui est des conventions pertinentes et des autres traités. En décembre 2006, le Gouvernement a remis au Comité des droits de l'enfant le rapport initial de l'État partie. Ce rapport fera l'objet d'un examen en septembre 2007 à Genève.

Programme de pays, 2008

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et assainissement	249	3 250	3 499
Éducation de base	35	3 500	3 535
Protection de l'enfance	198	950	1 148
Plaidoyer et communication	90	350	440
Prévention du VIH/sida auprès des jeunes	60	1 200	1 260
Planification, suivi et évaluation	235	500	735
Dépenses intersectorielles	258	250	508
Montant total	1 125	10 000	11 125

6. Il est proposé de fixer à 10 millions de dollars la limite supérieure des autres ressources, ce qui représente une hausse de 3,5 millions de dollars par rapport au montant annuel moyen du financement approuvé pour le programme de pays actuel. Ceci traduit essentiellement l'augmentation prévue de l'intervention humanitaire compte tenu de la situation actuelle.

Raisons d'être du programme de courte durée

7. Le programme de pays en cours est prolongé d'un an conformément à une décision adoptée par l'équipe de pays des Nations Unies en attendant que s'achèvent les élections générales prévues pour mai 2007. À l'issue des élections, il est proposé de mettre au point en association avec le nouveau gouvernement un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ainsi qu'un programme de pays qui débutera en 2009.

Objectifs, principaux résultats et stratégies et liens avec les priorités nationales et internationales

8. Le programme vise principalement à réaliser peu à peu les droits de l'enfant et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La coopération de l'UNICEF a pour objet de permettre des acquis durables grâce auxquels chaque enfant pourra grandir en bonne santé dans un foyer affectueux, être bien nourri, recevoir durant six ans une éducation primaire de qualité et vivre dans une communauté qui le protégera contre toutes les formes de violence, de maltraitance, d'abandon ou d'exploitation.

9. Les objectifs poursuivis avec le Gouvernement, les partenaires de la société civile, les organismes des Nations Unies et les donateurs sont les suivants : a) veiller à ce que les femmes et les enfants aient accès à des services de santé et de nutrition convenables ainsi qu'à des services de distribution d'eau et d'assainissement de qualité; b) faire en sorte que le programme national d'enseignement primaire soit mis en œuvre et permette à 80 % des écoles primaires de dispenser un enseignement de qualité; c) veiller à institutionnaliser des mécanismes efficaces de protection de l'enfance; et d) faire en sorte que les jeunes soient bien préparés à la vie active, qu'ils puissent participer à la vie sociale et éviter de contracter le sida.

10. Le nouveau programme adoptera les stratégies suivantes : a) mobilisation en faveur de politiques et de lois reconnaissant les droits de l'enfant et s'attaquant aux inégalités; b) amélioration de la prestation des services de base périphériques; c) renforcement des capacités afin de renforcer l'application et le suivi des programmes par le biais de la formation et du développement des systèmes; d) suivi et évaluation; e) partenariats avec et pour les enfants; et f) amélioration de la communication à tous les niveaux.

11. Le programme est conçu dans le cadre du Plan national de développement et contribue directement à la réalisation des résultats visés par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Éléments du programme

12. **Santé et assainissement.** Dans ces deux domaines, on s'attachera notamment à a) élargir la couverture vaccinale en veillant à ce que tous les centres de vaccination possèdent un matériel frigorifique en état de marche et des stocks suffisants de vaccins et à ce que le personnel de ces centres ait les moyens voulus pour vacciner les enfants et les femmes selon les normes internationales de santé; b) améliorer les méthodes de traitement des maladies infantiles ainsi que la prise en

charge des femmes avant, durant et après la grossesse. Dans les districts ciblés, ces mesures s'appuieront sur un ensemble complet de services de prévention sanitaire et de nutrition destinés à faire mieux connaître les services essentiels et à provoquer un accroissement de la demande de ces services; et c) améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement grâce à la mobilisation communautaire dans certains villages et districts afin de diminuer les maladies transmises par l'eau ou par les moustiques et de renforcer les capacités de gestion des principaux responsables aux niveaux national et local.

13. On continuera à renforcer les services de santé au plan national tout en faisant converger les initiatives prises dans les districts de Dili, Ermera, Liquica, Aileu et Manatuto en ce qui concerne la santé, la nutrition, la vaccination, l'eau et l'assainissement.

14. **Éducation de base.** Dans ce domaine, les efforts porteront sur : a) l'amélioration de la qualité de l'enseignement : dans 80 % des écoles, les enseignants utiliseront des méthodes et des supports d'enseignement et d'apprentissage actifs; les chefs d'établissement géreront mieux leur école et seront responsables de l'instruction des enseignants et des élèves qu'ils pourront assurer grâce aux plans d'amélioration des écoles qui seront élaborés; et b) on visera à améliorer les politiques publiques grâce à des activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles et à l'appui technique qui sera fourni au Ministère de l'éducation et de la culture pour lui permettre de collecter et d'analyser des données et de définir des politiques et des programmes d'éducation.

15. L'UNICEF tirera parti des succès enregistrés au niveau des établissements scolaires pour consolider la politique et les programmes d'éducation au niveau national et apportera son appui à l'élaboration en cours ainsi qu'à la mise en œuvre du nouveau programme d'enseignement primaire tout en sensibilisant les enseignants à la problématique hommes-femmes et en privilégiant une démarche participative centrée sur les élèves.

16. **Protection de l'enfance.** Dans ce domaine, il s'agira notamment : a) d'élaborer et d'institutionnaliser des mécanismes et des services efficaces pour prévenir les mauvais traitements, l'exploitation et les abandons d'enfants et aider les enfants en difficulté avec la loi que ce soit au niveau de la société ou dans les camps de personnes déplacées; b) de promouvoir la sensibilisation et l'action en faveur des questions liées à la protection de l'enfance en continuant d'appuyer les réseaux de protection et d'encourager les animations théâtrales locales ainsi qu'en favorisant l'amélioration du dialogue entre les principaux acteurs et le renforcement de leurs compétences face aux problèmes qui peuvent se poser; c) de permettre aux principaux acteurs dans le domaine de la justice et de la police de mieux appliquer les principes et la législation nationale concernant les mineurs, y compris le Code des mineurs; et d) de mettre en place un système national d'enregistrement des naissances et de l'utiliser.

17. Le programme de protection des enfants continuera d'appuyer la création de la Commission nationale de l'enfance ainsi que le processus d'établissement du rapport national sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

18. **Plaidoyer et communication.** Dans ces deux domaines, il s'agira essentiellement : a) d'appliquer une stratégie nationale d'information, d'éducation et de communication dans les plans sectoriels de communication, et d'améliorer les

échanges d'informations entre les districts et les collectivités locales en ce qui concerne l'offre des services de base; b) de faire en sorte que les médias et les réseaux de communication (réseaux électroniques, presse et communication classique) soient mieux informés sur les questions concernant les droits de l'enfant, et que les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires ciblées puissent orienter leurs activités de façon à promouvoir ces droits; et c) de veiller à ce que les enfants et les jeunes aient la possibilité de se faire entendre auprès des médias et d'accéder plus largement aux informations à la radio et dans la presse qui les concernent tout particulièrement.

19. **Prévention du VIH/sida auprès des jeunes.** Dans ce domaine les efforts porteront essentiellement sur : a) l'amélioration des moyens de certains organismes nationaux et locaux pour aider les jeunes à participer davantage à la vie sociale, mieux vivre, se préparer à la vie d'adulte et se protéger de la violence et du sida; b) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse en collaboration avec la Banque mondiale; et c) l'amélioration de l'accès à des informations et des conseils en matière de prévention du sida, notamment en apportant un appui à la Commission nationale antisida et aux principaux ministères concernés afin de mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre le sida.

20. **Planification, suivi et évaluation.** Dans ce domaine, on s'attachera essentiellement à aider les principaux fonctionnaires de l'administration nationale et locale à recueillir et analyser des données, élaborer des plans fondés sur des faits et intensifier le suivi et l'évaluation. Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population devraient participer à un projet d'exploitation à l'échelle nationale du logiciel DevInfo pour le suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. **Dépenses intersectorielles.** Les ressources inscrites à cette rubrique permettront de couvrir les dépenses engagées pour les salaires et voyages du personnel responsable des activités dans les bureaux locaux, les activités de formation et de communication, et l'équipement des bureaux.

Principaux partenariats

22. L'UNICEF continuera d'appuyer les investissements publics dans les secteurs suivants : santé, éducation, justice, distribution d'eau et assainissement, services sociaux, administration locale et société civile, et communications. Parmi les nouveaux partenaires dans le domaine de la santé et de l'éducation, on compte notamment les Gouvernements australien, suédois et japonais. L'Église catholique devra s'impliquer davantage dans les activités de promotion de la santé à l'échelon local, ainsi que dans les projets de participation et d'alphabétisation à l'intention des jeunes. Les chefs de village continueront de jouer un rôle de premier plan pour mobiliser les populations, accroître la demande de services de base et intensifier les efforts d'information. Des activités se poursuivront en collaboration avec plusieurs organisations : avec l'Organisation mondiale de la santé pour étendre le système de surveillance sanitaire, avec le FNUAP pour la maternité sans risques et l'espacement des naissances, avec le PAM pour les programmes d'alimentation scolaire et les activités de nutrition maternelle et infantile et avec le PNUD pour renforcer le système judiciaire s'appliquant aux jeunes. La Banque mondiale aidera à formuler la

politique nationale pour la jeunesse ainsi qu'à établir des liens appropriés entre les programmes d'enseignement primaire et secondaire.

Suivi, évaluation et gestion du programme

23. Le suivi, l'évaluation et la gestion du programme se poursuivront de manière générale comme précédemment. Dans chaque domaine, les données collectées et les activités de recherche seront prises en compte dans un plan annuel intégré de suivi et d'évaluation qui facilitera le suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre, donnera des renseignements utiles pour la formulation du prochain programme de pays et facilitera la réalisation d'un examen annuel. L'UNICEF continuera d'aider le Bureau national de statistique à recueillir des données fiables sur les résultats du programme au moyen d'enquêtes et des systèmes d'information habituels. Le Fonds continuera par ailleurs d'aider le Gouvernement à exploiter le logiciel DevInfo pour mieux cibler et fournir les services de base.

Tableau récapitulatif des résultats : programme de coopération entre le Timor-Leste et l'UNICEF pour la période allant de 2006 à 2008

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme relevant de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés et estimations de base</i>	<i>Indicateur essentiel de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus contribueront à la réalisation du</i>
1. Survie et développement du jeune enfant	1.2 Un taux de couverture vaccinale DCT de 85 % à l'échelle nationale. Niveau de référence = 67 %	1.2.1 Couverture vaccinale	Déclaration régulière du Ministère de la santé		Résultat visé au titre du PNUAD : Arrêter et inverser la tendance en ce qui concerne les taux de mortalité infantile et maternelle Objectif lié à Un monde digne des enfants : Promouvoir une vie saine OMD : Réduire la mortalité infantile et maternelle
2. Éducation de base et égalité entre les sexes	2.1 Enseignement participatif centré sur les élèves dispensé dans 80 % des écoles primaires. Niveau de référence = 37 %	2.1.1 Pourcentage d'écoles dispensant un enseignement participatif centré sur les élèves	Rapports établis à l'issue de séances de formation et du suivi assuré	Ministère de l'éducation et de la culture, Église catholique et ONG locales. Établissements publics et privés jouant un rôle dans la formation des enseignants	Résultat visé au titre du PNUAD : 60 % des enfants achèvent un cycle de six ans d'enseignement primaire de qualité
3. Le VIH/sida et les enfants	3.2 Les jeunes peuvent mieux se préparer à la vie active et ont davantage accès à des conseils sur la prévention du VIH/sida	3.2.1 Nombre d'établissements d'enseignement secondaire et d'ONG dans six districts préparant les jeunes non scolarisés à la vie active	Archives du Ministère de l'éducation et de la culture et de l'UNICEF	Ministère de la santé, PNUD, OMS, FNUAP, Ministère de l'éducation et de la culture, Ministère de la jeunesse et des sports	Objectif lié à Un monde digne des enfants : Combattre le VIH/sida et offrir une éducation de qualité OMD : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (objectif 6)
4. Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements	4.3 Mise en place d'un système communautaire de protection de l'enfant pouvant protéger les enfants contre la violence	4.2.2 Élaboration et mise en œuvre de procédures et de mécanismes d'enregistrement des naissances	Établissement de rapports d'activité et suivi commun	Groupe de travail sur la justice de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste	Résultat visé au titre du PNUAD : Promouvoir le respect des droits de l'homme, et en particulier des femmes et des groupes vulnérables

<i>Domaine prioritaire du plan stratégique à moyen terme relevant de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats escomptés et estimations de base</i>	<i>Indicateur essentiel de progrès</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus contribueront à la réalisation du</i>
		4.3 Réseaux de protection de l'enfance actifs dans tous les districts	Établissement de rapports d'activité	Église catholique, ONG locales et organisations communautaires	Objectif lié à Un monde digne des enfants : Protéger contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence et promouvoir une vie saine OMD : Protéger les groupes vulnérables (Déclaration du Millénaire, chap. VI)
5. Plaidoyer en faveur de politiques et partenariats pour la défense des droits des enfants	5.1 La Commission nationale de l'enfance coordonne activement les politiques et les programmes destinés aux enfants	5.1.1 Nombre de politiques examinées par la Commission nationale de l'enfance et nombre de mesures prises au niveau interministériel pour faire face aux violations des droits de l'enfant	Rapports établis par la Commission nationale de l'enfance	Ministère de la planification et des finances, Ministère du travail, Bureau du Conseiller pour les droits de l'homme auprès du Premier Ministre et de la Commission nationale de l'enfance	Objectif lié à Un monde digne des enfants : Protéger contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence et promouvoir une vie saine